

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 204 – ÉDITION DU 27 OCTOBRE 2023

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY

Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03

www.sdis54.fr

Dépôt légal 1297

SOMMAIRE

1 – Décisions du Bureau Conseil d'Administration

Bureau du conseil d'administration du 20 octobre 2023

- DÉLIBÉRATION N°D2023_089 Approbation du procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 22 septembre 2023
- DÉLIBÉRATION N°D2023_090 Délégation accordée par le bureau du conseil d'administration au président du conseil d'administration pour ester en justice - Protection fonctionnelle
- DÉLIBÉRATION N°D2023_091 Prise en charge des frais de repas - Modification de la délibération n°2016-094 du bureau du 15 septembre 2016
- DÉLIBÉRATION N°D2023_092 Autorisation de signature de l'avenant n° 6 de renouvellement du bail de location du centre d'incendie et de secours de Bulligny
- DÉLIBÉRATION N°D2023_093 Autorisation de signature d'une convention portant sur la mise à disposition de locaux au profit de la gendarmerie de Neuves-Maisons
- DÉLIBÉRATION N°D2023_094 Charte pour le partage de données SIG avec services extérieurs
- DÉLIBÉRATION N°D2023_095 Autorisation de signature de la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH) - mise à disposition de l'accord-cadre "services de télécommunications et prestations associées"
- DÉLIBÉRATION N°D2023_096 Autorisation de signature de la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH) - mise à disposition de l'accord-cadre « fourniture, intégration et maintenance de matériels et solutions de réseaux informatiques sécurisés »
- DÉLIBÉRATION N°D2023_097 Autorisation de signature du marché N°16M2023 - Groupement de commandes inter SDIS - Fourniture de fourgons pompe tonne (FPT)
- DÉLIBÉRATION N°D2023_098 Autorisation de signature d'un avenant n° 5. Marché N° 05M2020 Contrat de performance énergétique (CPE)

DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 20 OCTOBRE 2023



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RÉUNION du 20 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°D2023_089 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 SEPTEMBRE 2023

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du bureau du conseil d'administration du 22 septembre 2023.

DÉLIBÉRATION N°D2023_090 DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR ESTER EN JUSTICE - PROTECTION FONCTIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1424-27 et L1424-29,

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment son article L113-1,

Vu la délibération du conseil d'administration n° D2021_080 du 10 septembre 2021 portant sur l'attribution de délégations au bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le président du conseil d'administration, par délégation et pour la durée de son mandat, pour les affaires dans le cadre desquelles l'établissement accorde la protection fonctionnelle à ses agents, à intenter au nom du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle les actions en justice ou à le défendre dans les actions intentées contre lui, quel que soit le type de recours, qu'il soit porté devant les juridictions judiciaires (notamment par la voie de constitutions de partie civile) françaises ou étrangères, en référé ou au fond, en première instance, en appel ou en cassation,

- **autorise** le président du conseil administration à mandater un avocat pour représenter et conseiller le service dans le cadre de ces affaires, ainsi que les personnels de l'établissement sur le fondement du dispositif de protection fonctionnelle.

DÉLIBÉRATION N°D2023_091 PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPAS - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2016-094 DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2016

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu les délibérations du bureau du conseil d'administration du 15/09/2016 (n°2016-094), du 25/02/2022 (n°2022-016), et du 27/01/2023 (n°2023-009),

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** de modifier la délibération du bureau du conseil d'administration du 15/09/2016 (n°2016-094) qui fixait les modalités et tarifs de prise en charge des frais de repas, tel que précisé ci-dessus et repris en annexe, à savoir :
 - o augmenter le plafond des remboursement de frais pour les repas pris par les agents en possession d'un ordre de mission les autorisant à se déplacer, à 20€ TTC par repas et par agent lorsque ce repas est pris dans les secteurs correspondant à l'une des 22 métropoles existant à ce jour, et à 17,50€ TTC par repas et par agent dans les autres cas, étant entendu que le remboursement sera opéré au réel sur la base des justificatifs produits par l'agent et dans la limite de ces plafonds ;
 - o augmenter le plafond des dépenses relatives aux repas liés à des réunions de travail à 20€ TTC par agent et par repas, étant entendu que ces dépenses sont mises en œuvre dans le cadre d'un bon de commande émis par le SDIS auprès d'un prestataire.

- **décide** de l'entrée en vigueur de ces nouvelles modalités à compter du 1^{er} novembre 2023,

- **précise** que les dépenses afférentes sont inscrites au budget 2023 (section de fonctionnement / dépenses / chapitre 011),

- **précise** que les autres dispositions de la délibération précitée restent inchangées.

DÉLIBÉRATION N°D2023_092 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 6 DE RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE BULLIGNY

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération du conseil d'administration du 29 novembre 2002 portant sur le contrat de location entre un propriétaire privé et le SDIS,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **approuve** l'avenant n° 6 au bail de location du centre d'incendie et de secours de Bulligny tel que présenté en annexe,

- **autorise** son président à signer ledit avenant.

DÉLIBÉRATION N°D2023_093 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION PORTANT SUR LA MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE LA GENDARMERIE DE NEUVES-MAISONS

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le président du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de locaux au sein du centre d'incendie et de secours de Neuves-Maisons au profit de la gendarmerie nationale, et plus précisément de la brigade territoriale autonome de gendarmerie de Neuves-Maisons, telle qu'annexée au présent rapport.

DÉLIBÉRATION N°D2023_094 CHARTRE POUR LE PARTAGE DE DONNÉES SIG AVEC SERVICES EXTÉRIEURS

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

Vu le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie approuvé par arrêté préfectoral du 28 décembre 2018,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le recours à la licence ouverte Etalab (Version 2.0), dont la notice est annexée au présent rapport, afin de protéger les données cartographiques créées par le SDIS et qui seront mises à disposition sous forme de flux (wms, wmts),

- **approuve** la charte d'utilisation de ces données cartographiques annexée au présent rapport, que les communes, les EPCI et la DDT devront accepter et signer afin de pouvoir exploiter ces données.

DÉLIBÉRATION N°D2023_095 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DE L'INFORMATIQUE HOSPITALIÈRE (CAIH) - MISE À DISPOSITION DE L'ACCORD-CADRE "SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET PRESTATIONS ASSOCIÉES"

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **approuve** la convention de mise à disposition de l'accord-cadre « Services de télécommunications et prestations associées »,

- **autorise** son président à adhérer et à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION N°D2023_096 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DE L'INFORMATIQUE HOSPITALIÈRE (CAIH) - MISE À DISPOSITION DE L'ACCORD-CADRE « FOURNITURE, INTÉGRATION ET MAINTENANCE DE MATÉRIELS ET SOLUTIONS DE RÉSEAUX INFORMATIQUES SÉCURISÉS »

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **approuve** la convention de mise à disposition de l'accord-cadre « Fourniture, intégration et maintenance de matériels et solutions de réseaux informatiques sécurisés »,

- **autorise** son président à adhérer et à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION N°D2023_097 AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ N°16M2023 - GROUPEMENT DE COMMANDES INTER SDIS - FOURNITURE DE FOURGONS POMPE TONNE (FPT)

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 20 octobre 2023,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **attribue** le marché N°16M2023 - Fourniture de fourgons pompe tonne (FPT) à la société GIMAEX FIRE TRUCK ;

- **autorise** le président du conseil d'administration à signer tout acte s'y afférant.

DÉLIBÉRATION N°D2023_098 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N° 5. MARCHÉ N° 05M2020 CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (CPE)

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le marché n° 05M2020 du 1^{er} septembre 2020, Performance énergétique des installations de génie climatique (CPE),

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** l'avenant n° 5 au marché n° 05M2020 relatif à la performance énergétique des installations de génie climatique (CPE) tel que figurant en annexe,

- **autorise** son président à signer ledit avenant.